



# PROJET DE RENFORCEMENT ET D'EXTENSION DU SYSTÈME D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE DE LA VILLE DE COTONOU ET SES ENVIRONS AU BÉNIN.

**Date D'approbation :**

14/9/2005

**Pays :**

Bénin

**Localité :**

Cotonou ,Abomey-Calavi et  
Sèmè-Kpodji

**Type :**

Prêt

**Montant :**

6,860 Mds

## 1.IDENTIFICATION DU PROJET

La tranche d'urgence du projet de renforcement du système d'Alimentation en Eau Potable de la ville de Cotonou et ses environs a été identifiée à la suite d'une séance de travail tenue le 05 juillet 2004, entre la BOAD et une délégation de la Société Nationale des Eaux du Bénin (SONEB). Le projet a fait l'objet d'une identification approfondie lors d'une mission conduite par la Banque les 14 et 15 septembre 2004 à Cotonou, La requête de financement a été soumise à la BOAD par lettre n°3 275/05/SONEB/DG/DPE en date du 1er juin 2005 du Directeur Général de ladite société.

Le planning de réalisation du projet prévoit une durée globale de 24 mois. Le maître d'ouvrage du projet est la Société Nationale des Eaux du Bénin (SONEB) qui assurera également la maîtrise d'œuvre du projet à travers sa Direction de la Planification et des Études (DPE).

Le présent rapport a été élaboré sur la base :

- des études technico-économiques du projet réalisées en mai 2005 par le bureau d'études IGIP;

- de l'étude d'impact environnemental du projet réalisée en mai 2005 par le bureau d'études

IGIP ;

- du rapport des travaux de séparation comptable des activités « Eau » et « Électricité » des actifs et passifs de l'ex-SBEE ;

- du bilan d'ouverture au 02 janvier 2004 de la SONEB ainsi que du bilan des comptes de résultats provisoires de la société au 31 décembre 2004 ;

- et des conclusions de la mission d'évaluation conduite par la Banque au Bénin

du 14 au 22 juillet 2005.

## **2. JUSTIFICATION DU PROJET**

Le projet se justifie par les considérations suivantes :

- l'état de dégradation des installations du système d'AEP existant ;
- la contribution à la réduction du déficit en eau potable dans la zone du projet,
- la contribution à l'atteinte des objectifs du millénaire pour le développement.

## **3. OBJET ET OBJECTIF DU PROJET**

La tranche d'urgence du projet de renforcement du système d'Alimentation en Eau Potable de la ville de Cotonou et ses environs a pour objet le renforcement et l'extension du système d'Alimentation en Eau Potable de ces localités à travers la réhabilitation des ouvrages et équipements existants et la réalisation de nouveaux forages.

Les objectifs visés par la tranche d'urgence du projet sont :

- réduire le taux de perte sur le réseau de 30% actuellement à 15% dès la mise en exploitation du projet ;
- accroître le taux de couverture des besoins de la population de la zone du projet de 58% à 75% dès la mise en exploitation du projet ;
- raccorder environ 21 000 nouveaux abonnés au bout des deux premières années d'exploitation du projet.

## **4. ZONE D'INFLUENCE DU PROJET**

La zone du projet présentée est répartie entre trois (03) communes contiguës (Cotonou, Abomey-Calavi et Sèmè-Kpodji) appartenant à trois différents départements respectivement le Littoral, l'Atlantique et l'Ouémé. Elle couvre une superficie de plus de 169 km<sup>2</sup> avec une population d'environ 900 000 habitants en 2004.

## **5. LES COMPOSANTES DU PROJET**

Le projet comporte neuf (09) composantes à savoir :

- (i) Etudes ;
- (ii) Réhabilitation d'anciens forages ;
- (iii) Réhabilitation de nouveaux forages ;
- (iv) Réhabilitation des stations de traitements de VEDOKO et de GODOMEY ;
- (v) Renouvellement des réseaux d'adduction et de distribution ;
- (vi) Extension et densification de réseaux ;
- (vii) Appui institutionnel ;

(viii) Mesures et mitigation environnementale ;

(ix) Contrôle et supervision des travaux.

## **6. COÛT ET FINANCEMENT**

Le coût total hors taxes du projet s'élève à 7928 M FCFA. Il est financé comme suit :

BOAD : 6860 M FCFA

SONEB : 1068 MFCFA